

Le professeur Bhakdi n'a pas incité à la haine en comparant la vaxxination à l'Holocauste

écrit par Docteur Dominique Schwander | 25 mai 2023





Nous avons publié de nombreux articles sur le professeur Sucharit Bhakdi, alors c'est peu dire que nous nous réjouissons de son acquittement.

<https://resistancerepublicaine.com/?s=Sucharit+Bhakdi>

Nous constatons néanmoins que les mondialistes et vrais complotistes ne reculent devant rien pour interdire aux médecins de mettre en doute la politique sanitaire qui nous est imposée. Porter plainte contre un médecin qui dénonce l'horreur de la prétendue vaccination contre le Covid c'est une attaque insensée contre la liberté de penser, de choisir, de soigner...

Christine Tasin

Comme c'est mal vu de dire des vérités fondées sur des faits des plus ressemblants.

Au moins ce juge n'a pas osé condamner ce vrai et honnête scientifique!

Docteur Dominique Schwander

Sucharit Bhakdi acquitté d'incitation à la haine

Selon le juge, les comparaisons entre la campagne de vaccination et l'Holocauste n'étaient pas acceptables, mais elles n'étaient pas non plus punissables.

Beaucoup était en jeu pour le professeur Sucharit Bhakdi

aujourd'hui, mardi . L'audience avec l'épidémiologiste et ancien professeur de microbiologie a eu lieu devant le tribunal de district de Plön. En faveur de Bhakdi.

Le juge l'a acquitté de l'accusation de discours de haine. Ceci [est rapporté](#) par l'analyste de données Tom Lausen, qui était en direct sur place, sur Telegram.

Bhakdi a été défendu par les avocats bien connus Martin Schwab, Sven Lausen et Tobias Weissenborn. L'organisation Médecins et scientifiques pour la santé, la liberté et la démocratie (MWGFD) est soulagée. L'association, dont Bhakdi est président, [commente](#) :

« Une pierre a été dégagée aujourd'hui, grâce à un juge qui ne s'est pas laissé influencer par les directives teintées de parti qui sont données à un procureur de la République dépendant d'instructions. Dans certains tribunaux de la République fédérale d'Allemagne, la loi a encore sa place. »

Bhakdi est l'un des visages les plus connus du mouvement critique en Allemagne. Vous ne pouvez pas faire d'erreur dans cette position. L'épidémiologiste n'y est pas toujours parvenu.

À l'été 2021, il a exprimé son mécontentement dans une [interview](#) avec Kai Stucht. Les « vaccinations » par ARNm étaient au centre de la [discussion](#) .

Bhakdi a averti à plusieurs reprises des effets secondaires graves que les injections d'ARNm peuvent provoquer. Il a parlé de "l'enfer sur terre" et a semblé excité dans l'interview que ses avertissements n'aient pas été pris au sérieux.

Il a souligné qu'il considérait les expériences avec les préparations de gènes comme "le plus grand crime" qui devrait être porté devant un "tribunal mondial". Et puis a

fait une déclaration vraiment inutile et négligente :

“J’admirais les Israéliens plus que n’importe quel peuple au monde. ... Les plus grands esprits étaient les Juifs, je les adorais ... Et maintenant ils font ça... Les gens qui ont fui ce pays [l’Allemagne], où se trouvait l’archi maléfique, ont transformé leur propre pays en quelque chose d’encore pire. C’est incroyable. Il n’y a pas de gens qui apprennent mieux qu’eux, mais ils ont appris et mis en œuvre le mal. Et c’est pourquoi Israël vit maintenant l’enfer.”

Une véritable tempête de merde s’ensuivit. La justice est alors intervenue et a accusé le médecin d’avoir commis “une incitation à la haine”. Bhakdi aurait incité à la “haine des Juifs” avec sa critique de la politique de vaccination d’Israël. Et ceci dans deux cas.

Outre les déclarations de Stuht, la justice a accusé le scientifique d’avoir commis une infraction pénale le 24 septembre 2021 à Kiel, dans le cadre d’une manifestation de campagne électorale.

En effet, dans son discours à Kiel, il a lié l’approbation des «vaccins» Covid 19 à «l’objectif final» et a parlé d’un «deuxième Holocauste». Il a été accusé d’avoir minimisé les crimes des nazis. Le bureau du procureur général a exigé une amende totale de 180 taux journaliers.

Selon les derniers rapports, le juge a fait référence à l’idée de Bhakdi d’une prise de décision démocratique dans le cadre du discours de Kiel aujourd’hui. Les images drastiques sont courantes dans les campagnes électorales politiques. Bien que la comparaison avec l’Holocauste ne soit pas acceptable selon lui, elle n’est pas non plus punissable.

Traduction google

<https://transition-news.org/sucharit-bhakdi-vom-vorwurf-der-vo-lksverhetzung-freigesprochen>